

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140220-2014\_B087-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2014  
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B087**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer les marchés relatifs à la valorisation des déchets inertes issus des déchèteries communautaires - 2 lots (n°13M140 et 13M141)**

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_03**

**BUREAU DU 20 FEVRIER 2014**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Guy BARRET

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer les marchés relatifs à la valorisation des déchets inertes issus des déchèteries communautaires - 2 lots (n°13M140 et 13M141)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Les marchés n°10M007 et 10M008 concernant la valorisation des déchets inertes collectés sur les déchèteries de la Communauté du Pays d'Aix et apportés sur les sites de traitement de Durance Granulats par les exploitants de ces déchèteries arrivent à échéance le 21 juillet 2014. Il convient donc d'engager les opérations permettant d'aboutir au renouvellement de ces marchés.

Les déchèteries concernées sont :

Lot n°1 : Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy Sainte Réparate, Meyrargues, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Rognes, St Cannat, St Paul Lez Durance, Venelles

Lot n°2 : Aix-en-Provence, Bouc Bel Air, Les Pennes Mirabeau, Meyreuil, Puyloubier, Rousset, Vitrolles.

### Exposé des motifs :

### Economie du marché :

### Objet du marché :

Le présent marché a pour objet la valorisation des déchets inertes collectés sur les déchèteries de la Communauté du Pays d'Aix et apportés sur le site du prestataire par les exploitants de ces déchèteries.

Les déchèteries concernées sont : Aix-en-Provence, Bouc Bel Air, Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy Ste Réparate, Les Pennes Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rognes, Rousset, St Cannat, St Paul lez Durance, Venelles, Vitrolles.

La prestation de transport des déchets des déchèteries vers les sites de traitement ne fait pas partie des prestations à exécuter et fait l'objet de marchés différents.

Allotissement, tranches et variantes : La consultation a fait l'objet de deux lots séparés et n'ouvrirait pas aux candidats la possibilité de présenter des variantes. L'exécution du marché n'est pas scindée en tranches.

LOT 1 : « Valorisation des déchets inertes issus des déchèteries de la zone nord du Pays d'Aix »

Les déchèteries concernées sont : Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, le Puy Ste-Réparate, Meyrargues, Pertuis, Peyrolles, Rognes, St-Cannat, St-Paul lez Durance et Venelles

LOT 2 : « Valorisation des déchets inertes issus des déchèteries de la zone Sud du Pays d'Aix »

Les déchèteries concernées sont : Aix-en-Provence, Bouc Bel Air, Les Pennes Mirabeau, Meyreuil, Puyloubier, Rousset, et Vitrolles

### Durée du marché :

Chaque marché a une durée de 1 an, reconductible 3 fois dans la limite de 4 ans. La durée de validité de chaque marché court à compter de sa date de notification.

### Mode d'exécution du marché :

Les marchés s'exécutent sur bons de commandes au sens de l'article 77 du Code des marchés publics.

Prix : Chaque marché est traité à prix unitaires. Ils sont révisables tous les 6 (six) mois à compter de la date d'émission du premier bon de commande.

Montant des marchés :

Le volume contractuel de prestation annuel du marché se situe dans les limites quantitatives suivantes :

**Lot 1 :**

- Minimum : 14 000 tonnes / an ;
- Maximum : 30 000 tonnes/ an.

**Lot2 :**

- Minimum : 13 000 tonnes / an ;
- Maximum : 35 000 tonnes/ an.

Le montant du marché résultera de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Estimation du marché :

Le montant estimatif du lot 1 est de 123 450,00 Euros H.T sur 1 an.

Le montant estimatif du lot 2 est de 168 300,00 Euros H.T sur 1 an.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure d'appel d'offres européen ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 3 décembre 2013 et publié aux journaux suivants :

- BOAMP le 6/12/2013 ;

- JOUE le 6/12/2013 ;

- La Provence le 10/12/2013.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Coût global des prestations – 80%
- Valeur technique – 20 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 31 janvier 2014 a décidé d'attribuer :

- le marché n°13M140 à la société DURANCE GRANULATS pour un montant estimatif de 121 392.50 euros HT, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- le marché n°13M141 à la société DURANCE GRANULATS pour un montant estimatif de 165 495.00 euros HT, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

#### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33 et 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 31 janvier 2014.

#### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°13M140 relatifs à « Valorisation des déchets inertes issus des déchèteries communautaires de la zone Nord » attribués à DURANCE GRANULATS pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 121 392.50 € HT. Le montant

définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M141 relatif à « Valorisation des déchets inertes issus des déchèteries communautaires de la zone Sud » attribué à DURANCE GRANULATS pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 165 495.00 € HT. Le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
  
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction **812**, Nature : **611**.

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer les marchés relatifs à la valorisation des déchets inertes issus des déchèteries communautaires - 2 lots (n°13M140 et 13M141)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

25 FEV. 2014

